

Délibération n° 20060209

Séance du 15 mars 2006

**DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION DE LA
DÉMOCRATISATION
ET ELECTION DE SON PRESIDENT**

Le conseil du Syndicat des transports d'Ile-de-France,

VU l'ordonnance n° 59-151 du 7 janvier 1959 relative à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 59-157 du 7 janvier 1959 relatif à l'organisation des transports de voyageurs en Ile de France ;

VU le décret n° 2005-664 du 10 juin 2005 portant statut du Syndicat des transports d'Ile de France et modifiant certaines dispositions relatives à l'organisation des transports de voyageurs en Ile-de-France ;

VU le règlement intérieur du conseil adopté par le conseil du 15 mars 2006 ;

VU le rapport n ° 20060209 ;

Après en avoir délibéré,

DECIDE

ARTICLE 1 : sont désignés membres de la commission de la démocratisation les conseillers suivants :

- Mme Florence BERTHOUT représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Jean BRAFMAN représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Pascale LE NEOUANNIC représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M Claude PERNES représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- Mme Agnès ROUCHETTE représentant le conseil régional d'Ile-de-France ;
- M. Christian SAUTTER représentant le conseil de Paris ;
- M. Jacques TOUBON représentant le conseil de Paris ;
- M. Daniel DAVISSE représentant le conseil général du Val-de-Marne (petite couronne) ;
- M. Etienne CHAUFOUR représentant le conseil général de l'Essonne (grande couronne).



ARTICLE 2 : M. Jean BRAFMAN est élu président de la commission de la démocratisation.

ARTICLE 3 : le directeur général est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au recueil des actes administratifs du syndicat des transports d'Ile-de-France.

Le président du Conseil du Syndicat
des transports d'Ile-de-France

A handwritten signature in black ink, consisting of several loops and a long horizontal stroke at the end, representing the name Jean-Paul Huchon.

Jean-Paul HUCHON